



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE de CHAMPAGNE ET FONTAINES

L'an **deux mil vingt trois, le six avril, à 18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **CHAMPAGNE ET FONTAINES**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pascal DEVARs**.

Étaient présents : M. Pascal DEVARs, M. Daniel PÉRON, M. Hervé Thierry COUTURIER, Mme Isabelle CHARDAC, Mme Martine AUPY, M. Denis DOYEN, Mme Maryse MALISSARD, M. Christophe MÈGE, M. Guillaume ROUGIER.

Étaient absents excusés : Mme Véronique AUGERAUD, Mme Françoise ROVERE.

Secrétaire : M. Christophe MÈGE.

Delibération N° MA-DEL-2023-006

Adoption des comptes de gestion 2022 des budgets Commune, Lotissement et Assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Déclare que les comptes de gestion (Commune, Lotissement, Assainissement) dressés pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Delibération N° MA-DEL-2023-007

Vote des Taux d'imposition des Taxes directes locales pour 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- VOTE les taux suivants :
 - Taxe foncière (bâti) : 36.46 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 52.56 %
 - Taxe d'habitation : 8.94 %

Deliberation N° MA-DEL-2023-008

Abandon de la concession funéraire de M. BESSE Alain.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Prend acte de cette décision
- Accepte la reprise de cette concession sans frais pour la commune.

Délibération N° MA-DEL-2023-009

Approbation des nouveaux statuts de L'Agence Technique Départementale de la Dordogne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure :

- APPROUVE les statuts de l'Agence,
 - DÉSIGNE Monsieur Le Maire comme représentant.
-